

seul jour, enfin, pour nous réunir à nos frères, dans l'assemblé de la foi et de la charité, sous les yeux de Notre Père qui est au ciel? Non, cela n'est pas possible, notre âme mérite d'être cultivée plus encore que nos champs, et ce n'est pas trop d'un jour par semaine pour consacrer nos efforts à cette œuvre la plus haute et la plus importante de toutes.

Voilà pourquoi, dit Mgr Freppel, ce jour du dimanche nous apparaît marqué d'un sceau divin : il est par excellence le jour de l'âme, le jour de ses joies et de ses élévations. Dieu et l'Eglise ont concentré sur ce jour béni tous les grands souvenirs et toutes les grandes leçons de la foi. Ce n'est plus seulement au Dieu créateur que nous, chrétiens, nous devons rendre hommage en consacrant à son service le jour qu'il s'est réservé, mais encore au Dieu rédempteur et sanctificateur de nos âmes. Nous le savons, le dimanche est le jour commémoratif de la résurrection de Jésus-Christ, partant de la rédemption du monde. Il est aussi le jour commémoratif de la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres, c'est-à-dire de la promulgation solennelle de l'Évangile. Donc en sanctifiant le jour du dimanche nous faisons acte de foi au Christ Rédempteur, nous faisons acte d'adhésion à l'Évangile et à l'Eglise, nous nous rangeons avec les fils de l'adoption divine, nous prenons place parmi les héritiers du royaume des cieux. Jugeons, par là, combien grave est le précepte de la sanctification du dimanche, à quel point il engage notre dignité d'homme et notre caractère de chrétien, puisqu'en l'observant nous affirmons tout l'ensemble de nos croyances et de nos devoirs, et qu'en le violant nous renions de fait, sinon en paroles, tous les principes sur lesquels reposent notre foi et nos espérances.

Et qu'on ne mette pas en regard de ce précepte si rigoureux les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ce sont là de vains prétextes pour se dispenser d'une loi qui, au lieu d'entraver le progrès de la richesse publique, ne fait que l'assurer davantage. Est-ce que les nations chrétiennes, où le repos dominical est strictement